

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

ARRETE

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves orales
de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation
de l'aviation civile, au titre de l'année 2018*

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu la loi n° 71-458 du 17 juin 1971 modifiée relative à certains personnels de l'aviation civile ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 71-917 du 8 novembre 1971 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2013 fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2017 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du 06 novembre 2017 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de l'examen professionnel, au titre de l'année 2018, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant le nombre et la répartition des places offertes, au titre de l'année 2018, pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile par concours et examen professionnel ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2018 fixant la liste des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites de l'examen professionnel des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018 ;

Vu le procès-verbal du jury ENAC en date du 10 juillet 2018,

ARRETE

Article 1 - Les quatre candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite, sont déclarés admis à l'issue des épreuves orales de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2018 :

- 1 M. PLANTIE Jérémy
- 2 M. VERIN Morgan
- 3 M. ZEMBOULINGAME Arroquidasse
- 4 M. MEIMOUN Didier

10 JUL. 2018

Fait à Paris, le

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR